



Scénarios alternatifs du SAGE Allan

Commission Inondation

08 juillet 2014

Bureau du
SAGE Allan
12/05/14



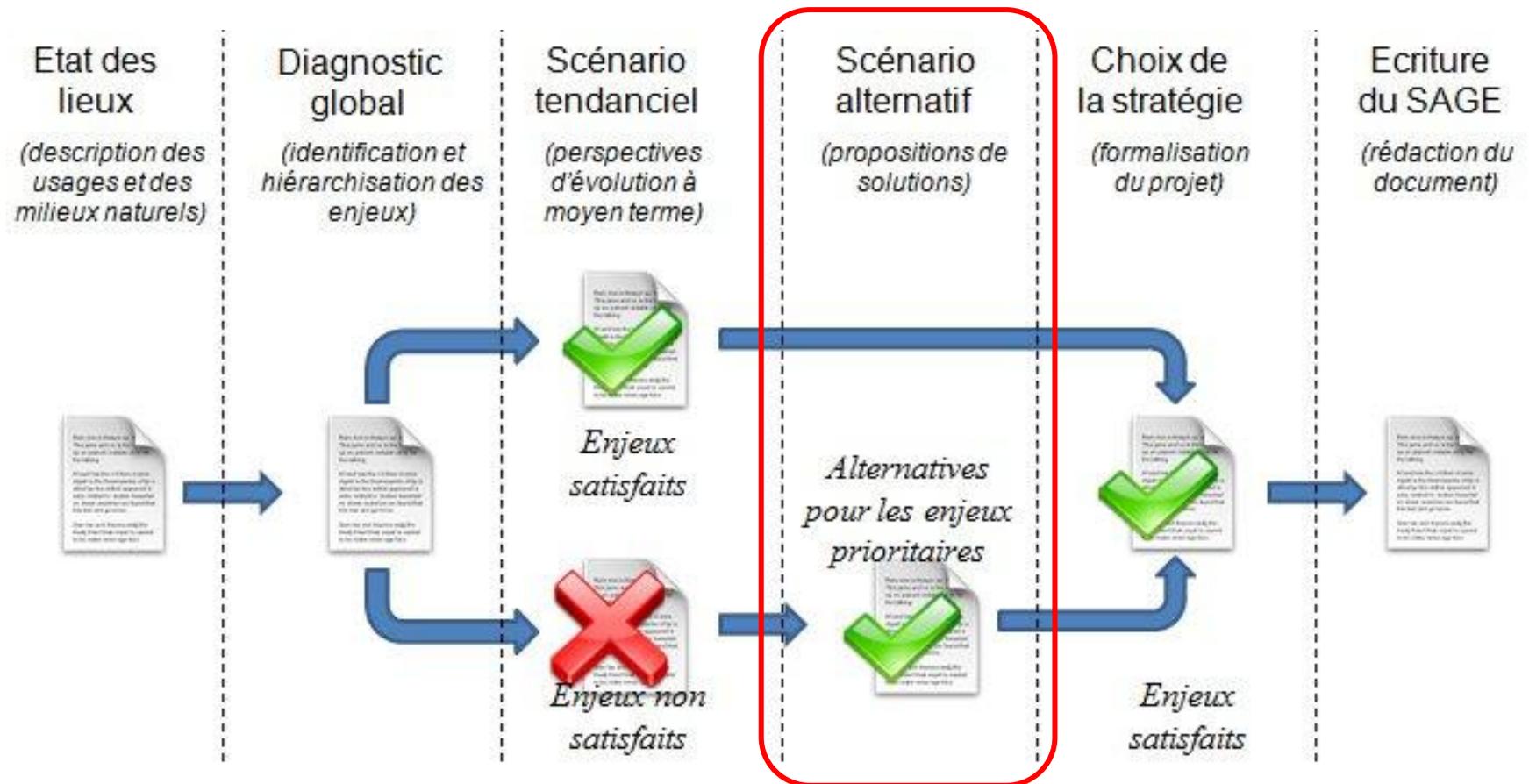
Contexte, calendrier et méthode

- I. Contexte,
calendrier et
méthode
- II. Déclinaison
des mesures
- III. Questions
diverses

Contexte: Procédure d'élaboration du SAGE

Sc. Tendanciels: Hypothèses de scénarios sans SAGE

Sc. Alternatifs: Proposer les solutions pour satisfaire les enjeux non satisfaits du territoire, avec le SAGE + identifier l'organisation pour la mise en œuvre du futur programme d'action



Calendrier

| | Déc à avril | Mai | Juin | Juil | Aout | Sept | Oct | Nov |
|---|----------------|------------|------|------|------------------------|------------|------------|------------|
| Diagnostic socio-économique et scénario tendanciel | ... production | | | | | | | |
| Scénarios alternatifs | | production | | | arrêt de la production | | production | |
| Bureau | | | | | | | | validation |
| Inter-commissions et commissions | | | | | | | | |
| CLE | | | | | | validation | | |

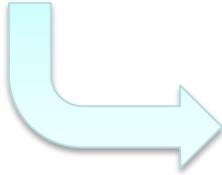


Méthode: Formulation des enjeux

Enjeux

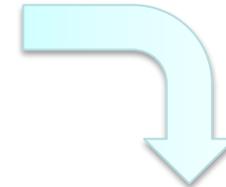
- Thèmes / orientations principales
- Affichage stratégique des priorités
- Nombre restreint (<10)

**Phase de
DIAGNOSTIC**



Objectifs

- Résultat que l'on veut atteindre
- Précis et mesurable (indicateurs)
- Nombre limité (10-20)



Mesures

- Moyens d'atteindre l'objectif
- Constituent le plan d'actions
- Nombre variable

SAGE Allan:

5 enjeux
14 objectifs
61 mesures

*à la date de la dernière
CLE et pouvant évoluer*

**Phase de
SCENARIOS**

Finalité de la phase de scénarios alternatifs

Exemple de construction:

Construction de scénarios « globaux »
= Préparatif de la future stratégie du SAGE

| Thèmes | Sous thèmes | Ambition basse | Ambition moyenne | Ambition haute |
|-------------|------------------------------|----------------|------------------|----------------|
| Quantité | AEP | Scénario 1 | Scénario 2 | Scénario 3 |
| | Industrie | Scénario 1 | Scénario 2 | Scénario 3 |
| | Agriculture | Scénario 1 | Scénario 2 | Scénario 3 |
| Qualité | Assainissement domestique | Scénario 1 | Scénario 2 | Scénario 3 |
| | Assainissement industriel | Scénario 1 | Scénario 2 | Scénario 3 |
| | Pollution diffuse Nitrates | Scénario 1 | Scénario 2 | Scénario 3 |
| | Pollution diffuse Pesticides | Scénario 1 | Scénario 2 | Scénario 3 |
| Milieux | Continuité | Scénario 1 | Scénario 2 | Scénario 3 |
| | Morphologie | Scénario 1 | Scénario 2 | Scénario 3 |
| | Plans d'eau | Scénario 1 | Scénario 2 | Scénario 3 |
| | Zones humides | Scénario 1 | Scénario 2 | Scénario 3 |
| Gouvernance | CLE | Scénario 1 | Scénario 2 | Scénario 3 |
| | MO Locales | Scénario 1 | Scénario 2 | Scénario 3 |

Niveau d'ambition nécessaire pour assurer la compatibilité avec le SDAGE Loire-Bretagne



sc. global 1



sc. global 2



sc. global 3

Bureau du
SAGE Allan
12/05/14



Déclinaison des mesures

- I. Contexte, calendrier et méthode
- II. Déclinaison des mesures
- III. Questions diverses

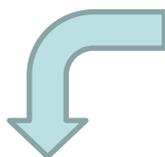
Enjeu : Prévenir et gérer les risques d'inondation

RESSOURCE QUANTITATIVE
Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau

POLLUTIONS ET QUALITÉ DE L'EAU
Amélioration de la qualité de l'eau

MORPHOLOGIE ET MILIEUX AQUATIQUES
Restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques et humides

INONDATION
Prévention et gestion des risques d'inondation



| 3 objectifs | Nombre de mesures |
|---|-------------------|
| Réduire la vulnérabilité en adaptant l'aménagement du territoire au risque inondation | 3 |
| Réduire les effets de l'aléa sur le territoire | 2 |
| Améliorer la gestion du risque inondation | 5 |

Enjeu: Prévenir et gérer les risques d'inondation

| 3 objectifs | Nombre de mesures |
|---|-------------------|
| Réduire la vulnérabilité en adaptant l'aménagement du territoire au risque inondation | 3 |
| Réduire les effets de l'aléa sur le territoire | 2 |
| Améliorer la gestion du risque inondation | 5 |

Aucun objectif n'est entièrement satisfait à l'heure actuelle

Rappel scénario tendanciel

Objectif 10: Réduire la vulnérabilité en adaptant l'aménagement du territoire au risque inondation

| | |
|--|---|
| <p>Synthèse des points traités</p> <p style="text-align: center;">+</p> | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Limitation de l'urbanisation par les PPRI (Plan de prévention des Risques d'Inondations) selon les risques ✓ Travaux réalisés dans le cadre du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) ✓ PCS (Plan Communal de Sauvegarde), DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) ✓ Identification du TRI (Territoire à Risques Importants d'inondation) Belfort-Montbéliard ✓ Stratégie locale |
| <p>Synthèse des points encore problématiques</p> <p style="text-align: center;">-</p> | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Manque d'accompagnement dans la mise en œuvre des outils existants ✓ Poursuite non engagée du PAPI entre les communautés d'agglomérations de Belfort et Montbéliard ✓ Déficit d'actions pour les thématiques eaux pluviales et ruissellement ✓ Faible remobilisation probable de zones inondables naturelles aujourd'hui déconnectées (par incision du lit mineur notamment) |



3 mesures proposées en scénarios alternatifs

Proposition de scénarios alternatifs: clé de lecture

Numéro et intitulé de l'objectif

numéro, intitulé et type de mesure

Contenu de la mesure

Descriptif mesure

Hypothèses de chiffrage / niveau d'ambition

Dimensionnement

Ex: collectivités territoriales

Maitrise d'ouvrage pressentie

Ex: territoire du SAGE

Secteur géographique

Ex: 6 ans

Délai de mise en œuvre

Priorité 1: mesures favorisant l'atteinte du bon état des eaux + sécurisation de l'AEP
Priorité 2: renforcement

Faisabilité: mobilisation/acceptabilité des acteurs, existence de porteurs de projet, coût et délai de mise en œuvre...

Efficacité: renvoi à la satisfaction de l'objectif

Priorité 1 / faisabilité bonne / efficacité moyenne

Objectif 10: Réduire la vulnérabilité en adaptant l'aménagement du territoire au risque inondation

Mesure 25: Accompagner la mise en œuvre des outils existants (*mesure de communication*)

| | |
|--------------------------------------|--|
| Descriptif mesure | <ul style="list-style-type: none">➤ mettre en place une animation: information des collectivités (communes, communautés de communes) dans la mise en œuvre des programmes liés au risque d'inondation (PPRI, TRI)➤ édition de guides méthodologiques➤ optimiser les aménagements en zones inondables |
| Dimensionnement | |
| Maitrise d'ouvrage pressentie | |
| Secteur géographique | |
| Délai de mise en œuvre | |
| | |

Objectif 10: Réduire la vulnérabilité en adaptant l'aménagement du territoire au risque inondation

Mesure 25: Accompagner la mise en œuvre des outils existants (*mesure de communication*)

| | |
|--------------------------------------|--|
| Descriptif mesure | <ul style="list-style-type: none">➤ mettre en place une animation: information des collectivités (communes, communautés de communes) dans la mise en œuvre des programmes liés au risque d'inondation (PPRI, TRI)➤ édition de guides méthodologiques➤ optimiser les aménagements en zones inondables |
| Dimensionnement | |
| Maitrise d'ouvrage pressentie | structure porteuse du SAGE / services de l'Etat ? |
| Secteur géographique | communes soumises à un PPRI et communes dans TRI? |
| Délai de mise en œuvre | 6 ans (durée du SAGE) |

Priorité 2 / faisabilité bonne / efficacité moyenne

Objectif 10: Réduire la vulnérabilité en adaptant l'aménagement du territoire au risque inondation

Mesure 26: Définir les secteurs à enjeux ruissellement pour une meilleure prise en compte dans la gestion foncière (*mesure d'étude et opérationnelle*)

| | |
|--------------------------------------|---|
| Descriptif mesure | <p>1- <u>réaliser une étude globale des risques de ruissellement</u>: localisation des voies d'écoulement préférentielles (secteurs à risques) et cartographie de l'intensité des phénomènes de ruissellement (milieu rural)</p> <p>2- puis, réaliser et <u>mettre en œuvre des schémas de gestion du ruissellement/programmes d'actions sur secteurs à enjeux</u> permettant de limiter ce phénomène et favoriser l'infiltration</p> <p>3- intégrer des secteurs à risques dans les documents d'urbanisme</p> <p>4- inciter les collectivités à acquérir les parcelles les plus contributrices au ruissellement ou y mettre une gestion adaptée (conventions avec propriétaires)</p> |
| Dimensionnement | |
| Maitrise d'ouvrage pressentie | |
| Secteur géographique | |
| Délai de mise en œuvre | |
| | |

Proposition de scénarios alternatifs

Objectif 10: Réduire la vulnérabilité en adaptant l'aménagement du territoire au risque inondation

Mesure 26: Définir les secteurs à enjeux ruissellement pour une meilleure prise en compte dans la gestion foncière (*mesure d'étude et opérationnelle*)

| | |
|---|---|
| Descriptif mesure | <p>1- <u>réaliser une étude globale des risques de ruissellement</u>: localisation des voies d'écoulement préférentielles (secteurs à risques) et cartographie de l'intensité des phénomènes de ruissellement (milieu rural)</p> <p>2- puis, réaliser et <u>mettre en œuvre des schémas de gestion du ruissellement/programmes d'actions sur secteurs à enjeux</u> permettant de limiter ce phénomène et favoriser l'infiltration</p> <p>3- intégrer des secteurs à risques dans les documents d'urbanisme</p> <p>4- inciter les collectivités à acquérir les parcelles les plus contributrices au ruissellement ou y mettre une gestion adaptée (conventions avec propriétaires)</p> |
| Dimensionnement | <u>ambition basse</u> : 1+2+3 ; <u>ambition haute</u> :1+2+3+4 |
| Maitrise d'ouvrage pressentie | structure porteuse du SAGE / collectivités territoriales |
| Secteur géographique | Tout le bassin |
| Délai de mise en œuvre | 2 ans (étude); 4 ans (réalisation et mise en œuvre des schémas) |
| <p>Priorité 1 / faisabilité difficile / efficacité bonne</p> | |

Objectif 10: Réduire la vulnérabilité en adaptant l'aménagement du territoire au risque inondation

Mesure 27: Réduire le ruissellement dans les zones urbanisées par la mise en place de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales (*mesure opérationnelle*)

| | |
|--------------------------------------|--|
| Descriptif mesure | <ul style="list-style-type: none">➤ Les collectivités (sur seulement secteurs à enjeux?) se dotent d'un <u>schéma directeur d'assainissement</u> comportant un volet eaux pluviales ayant pour objet:<ul style="list-style-type: none">- le recours aux techniques alternatives d'infiltration des eaux pluviales à la parcelle (noues, modelés de terrain)➤ <u>Les projets d'aménagement</u> n'augmentent pas le volume de ruissellement généré par les sites, voire le diminuent. <p><u>Le débit de fuite</u> des ouvrages de stockage des eaux pluviales n'excède pas 1 l/s/ha pour une pluie de retour 10 ans (?)</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Financement possible des équipements par la mise en œuvre de la <u>redevance eaux pluviales</u> |
| Dimensionnement | |
| Maitrise d'ouvrage pressentie | |
| Secteur géographique | |
| Délai de mise en œuvre | |

Proposition de scénarios alternatifs

Objectif 10: Réduire la vulnérabilité en adaptant l'aménagement du territoire au risque inondation

Mesure 27: Réduire le ruissellement dans les zones urbanisées par la mise en place de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales (*mesure opérationnelle*)

| | |
|--------------------------------------|--|
| Descriptif mesure | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les collectivités se dotent d'un <u>schéma directeur d'assainissement</u> comportant un volet eaux pluviales ayant pour objet: <ul style="list-style-type: none"> - le recours aux techniques alternatives d'infiltration des eaux pluviales à la parcelle (noues, modelés de terrain) ➤ <u>Les projets d'aménagement</u> n'augmentent pas le volume de ruissellement généré par les sites, voire le diminue <u>Le débit de fuite</u> des ouvrages de stockage des eaux pluviales n'excède pas 1 l/s/ha pour une pluie de retour 10 ans (débit à définir) ➤ Financement possible des équipements par la mise en œuvre de la <u>redevance eaux pluviales</u> |
| Dimensionnement | |
| Maitrise d'ouvrage pressentie | collectivités territoriales / EPCI |
| Secteur géographique | Tout le bassin |
| Délai de mise en œuvre | 6 ans |
| | Priorité 1 / faisabilité difficile / efficacité bonne |

Enjeu « Prévenir et gérer les risques d'inondation »

| 3 objectifs | Nombre de mesures |
|---|-------------------|
| Réduire la vulnérabilité en adaptant l'aménagement du territoire au risque inondation | 3 |
| Réduire les effets de l'aléa sur le territoire | 2 |
| Améliorer la gestion du risque inondation | 5 |

Objectif 11: Réduire les effets de l'aléa sur le territoire

| | |
|---|--|
| Synthèse des points traités + | ✓ Zones d'expansions de crues pour partie cartographiées (contrat de rivière Allaine) et en théorie préservées dans le cadre des PPRI (servitudes) |
| Synthèse des points encore problématiques - | ✓ L'ensemble du territoire ne sera pas couvert par un PPRI ✓ Développement des zones imperméabilisées |



2 mesures proposées en scénarios alternatifs

Objectif 11: Réduire les effets de l'aléa sur le territoire

Mesure 28: Identifier et préserver les zones d'expansion de crues (*mesure opérationnelle*)

| | |
|--------------------------------------|--|
| Descriptif mesure | <p>1-<u>localiser et diagnostiquer les zones d'expansion des crues</u>, pour vérifier leur état fonctionnel et la nécessité de réaliser des travaux de restauration</p> <p>2-<u>réaliser les travaux de restauration</u> au cas par cas sur les zones identifiées (reconnexion avec le cours d'eau)</p> <p>3-les <u>documents d'urbanisme</u> (SCoT, PLU) doivent prendre en compte ces zones dans leur plans de zonage et intégrer les règles de protection stricte (gestion par maitrise foncière et inscription de servitudes dans les plans locaux d'urbanisme, afin de maitriser l'urbanisation dans ces zones,...)</p> |
| Dimensionnement | |
| Maitrise d'ouvrage pressentie | |
| Secteur géographique | |
| Délai de mise en œuvre | |

Objectif 11: Réduire les effets de l'aléa sur le territoire

Mesure 28: Identifier et préserver les zones d'expansion de crues (*mesure d'étude et opérationnelle*)

| | |
|--------------------------------------|--|
| Descriptif mesure | <p>1-<u>localiser et diagnostiquer les zones d'expansion des crues</u>, pour vérifier leur état fonctionnel et la nécessité de réaliser des travaux de restauration</p> <p>2-<u>réaliser les travaux de restauration</u> au cas par cas sur les zones identifiées (reconnexion avec le cours d'eau)</p> <p>3-les <u>documents d'urbanisme</u> (SCoT, PLU) doivent prendre en compte ces zones dans leur plans de zonage et intégrer les règles de protection stricte (gestion par maîtrise foncière et inscription de servitudes dans les plans locaux d'urbanisme, afin de maîtriser l'urbanisation dans ces zones,...)</p> |
| Dimensionnement | 2- travaux sur la base des études, nombre de sites en reconnexion? |
| Maitrise d'ouvrage pressentie | structure porteuse du SAGE? / collectivités territoriales / EPCI |
| Secteur géographique | Tout le bassin (hors ss bv de l'Allaine pour l'étude) |
| Délai de mise en œuvre | 2 ans (étude de prélocalisation); 4 ans (travaux de reconnexion) |
| | Priorité 1 / faisabilité moyenne / efficacité bonne |

Objectif 11: Réduire les effets de l'aléa sur le territoire

Mesure 29: Favoriser des méthodes culturales limitant l'érosion (*mesure opérationnelle*)

| | |
|--------------------------------------|--|
| Descriptif mesure | travailler en partenariat avec les agriculteurs à la mise en place de méthodes culturales qui limitent l'érosion et le ruissellement des eaux sur secteurs les plus contributifs (présence de couvert végétal toute l'année, labour perpendiculaire à la pente...) |
| Dimensionnement | |
| Maitrise d'ouvrage pressentie | |
| Secteur géographique | |
| Délai de mise en œuvre | |
| | |

Objectif 11: Réduire les effets de l'aléa sur le territoire

Mesure 29: Favoriser des méthodes culturales limitant l'érosion (*mesure opérationnelle*)

| | |
|--------------------------------------|--|
| Descriptif mesure | travailler en partenariat avec les agriculteurs à la mise en place de méthodes culturales qui limitent l'érosion et le ruissellement des eaux sur secteurs les plus contributifs (présence de couvert végétal toute l'année, labour perpendiculaire à la pente...) |
| Dimensionnement | animation incluse dans mesure "Poursuivre l'animation agricole et développer le conseil aux exploitants« (cf. enjeu qualité de l'eau) |
| Maitrise d'ouvrage pressentie | opérateurs agricoles / collectivités territoriales? / EPCI (porteurs de projet)? |
| Secteur géographique | Tout le bassin (secteur contributifs au ruissellement) / ss bv de l'Allaine? |
| Délai de mise en œuvre | 6 ans |
| | Priorité 2 / faisabilité difficile / efficacité faible |

Enjeu « Prévenir et gérer les risques d'inondation »

| 3 objectifs | Nombre de mesures |
|---|-------------------|
| Réduire la vulnérabilité en adaptant l'aménagement du territoire au risque inondation | 3 |
| Réduire les effets de l'aléa sur le territoire | 2 |
| Améliorer la gestion du risque inondation | 5 |

Objectif 12: Améliorer la gestion du risque inondation

| | |
|---|---|
| Synthèse des points traités + | ✓ outils exploitables : PCS, DICRIM |
| Synthèse des points encore problématiques - | ✓ L'ensemble du territoire ne sera pas couvert par un PPRI, des PCS et la communication |



5 mesures proposées en scénarios alternatifs

Objectif 12: Améliorer la gestion du risque inondation

Mesure 30: Généraliser les Plans Communaux de Sauvegarde, optimiser les PCS existants et favoriser la solidarité intercommunale (*mesure de communication*)

| | |
|--------------------------------------|---|
| Descriptif mesure | 1- organiser des rencontres entre acteurs autour de l'organisation intercommunale des plans de sauvegarde |
| Dimensionnement | |
| Maitrise d'ouvrage pressentie | |
| Secteur géographique | |
| Délai de mise en œuvre | |
| | |

Objectif 12: Améliorer la gestion du risque inondation

Mesure 30: Généraliser les Plans Communaux de Sauvegarde, optimiser les PCS existants et favoriser la solidarité intercommunal (*mesure de communication*)

| | |
|--------------------------------------|---|
| Descriptif mesure | 1- organiser des rencontres entre acteurs autour de l'organisation intercommunale des plans de sauvegarde |
| Dimensionnement | <u>ambition 1</u> : 100 % des communes comprises dans un PPRI <u>ambition 2</u> : tout le bassin |
| Maitrise d'ouvrage pressentie | structure porteuse du SAGE / services de l'Etat / collectivités territoriales / EPCI |
| Secteur géographique | Tout le bassin |
| Délai de mise en œuvre | 6 ans |
| | Priorité 2 / faisabilité bonne / efficacité bonne |

Objectif 12: Améliorer la gestion du risque inondation

Mesure 31: Gérer les bassins existants : prendre en compte l'aléa d'un dysfonctionnement des ouvrages, améliorer la sûreté des ouvrages et terminer ceux encore en travaux pour écrêter au mieux les crues (*mesure d'organisation*)

| | |
|--------------------------------------|--|
| Descriptif mesure | <ul style="list-style-type: none">➤ mettre en place un comité de gestion (ou commission inondation) rassemblant les gestionnaires d'ouvrages, les administrations, les usagers qui permet de réaliser un bilan annuel de la gestion de l'ouvrage (organisation, diffusion des informations,...)➤ une synthèse du bilan est présentée à la CLE (intégré comme indicateur du tableau de bord du SAGE) |
| Dimensionnement | |
| Maitrise d'ouvrage pressentie | |
| Secteur géographique | |
| Délai de mise en œuvre | |
| | |

Objectif 12: Améliorer la gestion du risque inondation

Mesure 31: Gérer les bassins existants : prendre en compte l'aléa d'un dysfonctionnement des ouvrages, améliorer la sûreté des ouvrages et terminer ceux encore en travaux pour écrêter au mieux les crues (mesure d'organisation)

| | |
|--------------------------------------|--|
| Descriptif mesure | <ul style="list-style-type: none">➤ mettre en place un comité de gestion (ou commission inondation) rassemblant les gestionnaires d'ouvrages, les administrations, les usagers qui permet de réaliser un bilan annuel de la gestion de l'ouvrage (organisation, diffusion des informations,...)➤ une synthèse du bilan est présentée à la CLE (intégré comme indicateur du tableau de bord du SAGE) |
| Dimensionnement | |
| Maitrise d'ouvrage pressentie | collectivités territoriales (gestionnaires d'ouvrages) |
| Secteur géographique | Tout le bassin |
| Délai de mise en œuvre | 6 ans |
| | Priorité 2 / faisabilité moyenne / efficacité bonne |

Objectif 12: Améliorer la gestion du risque inondation

Mesure 32: Améliorer le dispositif d'alerte sur les cours d'eau principaux, mettre en place un dispositif sur cours d'eau secondaires (*mesure d'organisation et opérationnelle*)

| | |
|--------------------------------------|--|
| Descriptif mesure | <p>1- <u>cours d'eau principaux</u>: lancer une réflexion avec les services concernés (notamment DREAL FC) destinée à l'amélioration du système d'alerte en particulier sur les aspects de simultanéité et de gradation de l'alerte</p> <p>2- <u>petits cours d'eau</u>: développement du réseau de mesures</p> <ul style="list-style-type: none">➤ lancer une étude de localisation des points stratégiques sur le bassin➤ sur la base de cette étude, réaliser les travaux d'installation |
| Dimensionnement | |
| Maitrise d'ouvrage pressentie | |
| Secteur géographique | |
| Délai de mise en œuvre | |
| | |

Objectif 12: Améliorer la gestion du risque inondation

Mesure 32: Améliorer le dispositif d'alerte sur les cours d'eau principaux, mettre en place un dispositif sur cours d'eau secondaires (*mesure d'organisation et opérationnelle*)

| | |
|--------------------------------------|--|
| Descriptif mesure | <p>1- <u>cours d'eau principaux</u>: lancer une réflexion avec les services concernés (notamment DREAL FC) destinée à l'amélioration du système d'alerte en particulier sur les aspects de simultanéité et de gradation de l'alerte</p> <p>2- <u>petits cours d'eau</u>: développement du réseau de mesures</p> <ul style="list-style-type: none">➤ lancer une étude de localisation des points stratégiques sur le bassin➤ sur la base de cette étude, réaliser les travaux d'installation |
| Dimensionnement | 1- temps d'animation ; 2- à compléter lors du chiffrage |
| Maitrise d'ouvrage pressentie | services de l'Etat (DREAL) / collectivités territoriales |
| Secteur géographique | Tout le bassin |
| Délai de mise en œuvre | 2 ans (cours d'eau principaux); puis 4 ans (petits cours d'eau) |
| | Priorité 2 / faisabilité moyenne / efficacité bonne |

Objectif 12: Améliorer la gestion du risque inondation

Mesure 33: Gérer le retour à la normale (post-crues) (*mesure d'organisation*)

| | |
|--------------------------------------|--|
| Descriptif mesure | <p>➤ <u>réaliser un diagnostic de vulnérabilité aux inondations.</u></p> <p>objectifs:</p> <ul style="list-style-type: none">- réunir le maximum d'informations sur l'aléa « inondation » local : niveau d'eau maximum dans le bâtiment, pièces touchées, ...- faire le bilan des dégâts que peut subir le bâtiment (dans sa structure, ses équipements,...) et le risque que courent ses occupants.- établir une liste de préconisations techniques (aménagements recommandés) chiffrées, avec leurs possibilités de financement. <p>Et/ou (?)</p> <p>➤ <u>réaliser un plan de continuité d'activité</u></p> <p>garantir à une organisation (publique ou privée> ex: collectivités/entreprises) la reprise et la continuité des activités à la suite d'un sinistre</p> |
| Dimensionnement | |
| Maitrise d'ouvrage pressentie | |
| Secteur géographique | |
| Délai de mise en œuvre | |
| | |

Objectif 12: Améliorer la gestion du risque inondation

Mesure 33: Gérer le retour à la normale (post-crués) (*mesure d'organisation*)

| | |
|--------------------------------------|---|
| Descriptif mesure | <p>1- <u>réaliser un diagnostic de vulnérabilité aux inondations.</u> objectifs:</p> <ul style="list-style-type: none">- réunir le maximum d'informations sur l'aléa « inondation » local : niveau maximum dans le bâtiment, pièces touchées, ...- faire le bilan des dégâts que peut subir le bâtiment (dans sa structure, ses équipements,...) et le risque que courent ses occupants.- établir une liste de préconisations techniques (aménagement recommandés) chiffrées, avec leurs possibilités de financement. <p>Et/ou (?)</p> <p>2- <u>réaliser un plan de continuité d'activité</u> garantir à une organisation (publique ou privée> ex: collectivités/entreprises) la reprise et la continuité des activités à la suite d'un sinistre</p> |
| Dimensionnement | |
| Maitrise d'ouvrage pressentie | 1 et 2- collectivités territoriales (EPTB pour le diag) / 2- CCI? |
| Secteur géographique | Tout le bassin (zones inondables?) |
| Délai de mise en œuvre | 4 ans |
| | Priorité 2 / faisabilité moyenne / efficacité moyenne |

Objectif 12: Améliorer la gestion du risque inondation

Mesure 34: Informer les populations et les professionnels et diffuser les possibilités de protection contre les épisodes fréquents d'inondation (*mesure d'organisation*)

| | |
|--------------------------------------|---|
| Descriptif mesure | <p><u>Etablir une culture du risque, informer et sensibiliser</u> (partenariat avec acteurs locaux), les populations des zones urbanisées soumises au risque inondation sur les moyens de limiter l'entrée des eaux, sécuriser les équipements, faciliter l'évacuation de l'eau et limiter les risques de pollutions</p> <ul style="list-style-type: none">➤ réaliser des plaquettes, lettres d'information et/ou guides➤ mettre en œuvre ces moyens de protection (aménagement, travaux de rénovation des bâtiments,...)? |
| Dimensionnement | |
| Maitrise d'ouvrage pressentie | |
| Secteur géographique | |
| Délai de mise en œuvre | |
| | |

Objectif 12: Améliorer la gestion du risque inondation

Mesure 34: Informer les populations et les professionnels et diffuser les possibilités de protection contre les épisodes fréquents d'inondation (*mesure d'organisation*)

| | |
|--------------------------------------|---|
| Descriptif mesure | <p><u>Etablir une culture du risque, informer et sensibiliser</u> (partenariat avec acteurs locaux), les populations des zones urbanisées soumises au risque inondation sur les moyens de limiter l'entrée des eaux, sécuriser les équipements, faciliter l'évacuation de l'eau et limiter les risques de pollutions</p> <ul style="list-style-type: none">➤ réaliser des plaquettes, lettres d'information et/ou guides➤ mettre en œuvre ces moyens de protection (aménagement, travaux de rénovation des bâtiments,...)? |
| Dimensionnement | |
| Maitrise d'ouvrage pressentie | collectivités territoriales / EPCI / structure porteuse du SAGE |
| Secteur géographique | Tout le bassin (zones inondables?) |
| Délai de mise en œuvre | 6 ans |
| | Priorité 2 / faisabilité moyenne / efficacité moyenne |

Bureau du
SAGE Allan
12/05/14



Questions diverses

- I. Contexte, calendrier et méthode
- II. Déclinaison des mesures
- III. Questions diverses

Merci pour votre attention



CONTACT

Marie-laure BERTHOMMÉ
Animatrice SAGE Allan
EPTB Saône et Doubs

Adresse postale : 220 rue du Km 400 71000 MACON

Adresse physique : 39 Faubourg de Montbéliard 90000 BELFORT

Tél. 03 84 90 93 56 / 07 77 84 00 90

sage.allan@eptb-saone-doubs.fr

PPRI: Le Plan de Prévention du Risque Inondation, réalisé par l'État, définit des zones d'interdiction et des zones de prescription ou constructibles sous réserve. Le PPRI peut imposer d'agir sur l'existant pour réduire la vulnérabilité des biens. La loi réglemente l'installation d'ouvrages susceptibles de provoquer une gêne à l'écoulement des eaux en période d'inondation. L'objectif du PPRI est le contrôle des aménagements en zone inondable et la préservation des champs d'expansion des crues. Le PPRI contient une carte d'aléas délimitant les zones submergées, une carte des enjeux délimitant les zones urbaines et naturelles, le plan de zonage réglementaire (croisement des deux cartes précédentes) et le règlement qui fixe les prescriptions applicables à chaque zone.

PAPI: La réalisation d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) permet de mettre en place un cadre cohérent pour une gestion intégrée des inondations. Il définit les actions les plus efficaces pour réduire les conséquences dommageables des inondations à l'échelle d'un bassin versant en combinant des aménagements (réhabilitation des zones d'expansion des crues, ralentissement dynamique, ouvrages de protection, etc.), mais aussi des actions d'information préventive et de préparation à la gestion de crise.

On distingue :

- Le "PAPI d'intention", moins contraignant à élaborer qu'un PAPI complet. Il vise à améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation. Il peut s'agir par exemple d'études qui préfigurent le futur PAPI,
- Le "PAPI complet", qui comprend un diagnostic du territoire, l'établissement d'une stratégie locale et la déclinaison opérationnelle de cette stratégie par fiches d'actions.

Un PAPI comprend sept axes : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, la surveillance et la prévision des inondations, l'alerte et la gestion de crise, la prise en compte du risque submersion dans l'urbanisme, les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens, le ralentissement des écoulements et les ouvrages de protection.

TRI: zone(s) où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants justifiant une action volontariste et à court terme de l'État et des parties prenantes concernées *via* la réalisation de **cartographies** de la vulnérabilité de ces zones au risque d'inondation et la mise en place obligatoire de **stratégies locales** de gestion des risques d'inondation.

PCS: Le Plan Communal de Sauvegarde est un **document opérationnel** qui définit **l'organisation** prévue **par la commune** pour assurer localement l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il est obligatoire pour les communes couvertes par un plan de prévention du risque inondation.

DICRIM: Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, associé au Plan Communal de Sauvegarde (PCS), sont des outils que le maire peut réaliser pour **informer la population** et **gérer une crise** (ex : inondation). Le DICRIM a également pour but de recenser les risques sur le territoire de la commune et de décrire les mesures de sauvegarde répondant aux risques énumérés. Le DICRIM est librement consultable en mairie.